



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## formation professionnelle

Question écrite n° 7646

### Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les préoccupations exprimées par les professionnels de la formation spécialisée dans le secteur de la jeunesse et de l'encadrement associatif au regard de la baisse des moyens destinés aux formations d'animation, notamment le BAFA. En effet, la réduction des moyens budgétaires accordés aux diplômés d'encadrement de structures de vacances et de loisirs entraîne à terme une sélection par l'argent des jeunes attirés par les responsabilités auprès de la jeunesse. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour rompre avec cette tendance en redonnant les moyens budgétaires suffisants à ces formations citoyennes essentielles pour la jeunesse.

### Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse et des sports apporte chaque année, par le biais de crédits déconcentrés dans ses directions régionales, une aide tendant à favoriser le développement des formations BAFA/BAFD, d'une part, et à en réduire le coût pour les stagiaires, d'autre part. Ces aides, d'un montant de près de 9,5 MF (chapitre 43-90, article 30), sont stables depuis plusieurs années et permettent de délivrer plus de 40 000 BAFA et 2 000 BAFD chaque année. Néanmoins, le coût de ces formations reste trop élevé pour un certain nombre de jeunes. Aussi, sensible à leur difficulté et persuadée que ces diplômés, tout particulièrement le BAFA, constituent pour ceux-ci un moyen d'accès à la citoyenneté et d'apprentissage de la responsabilité, Mme la ministre de la jeunesse et des sports oeuvre en faveur d'un soutien accru des pouvoirs publics dans ce domaine, afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder à ces formations. Ainsi la ministre de la jeunesse et des sports, en collaboration étroite avec les associations nationales habilitées à dispenser les formations BAFA/BAFD et les associations nationales organisatrices de centres de vacances et de loisirs, a engagé avec la Caisse nationale d'allocations familiales et d'autres partenaires un travail de réflexion tendant à tracer des perspectives d'avenir pour ces deux brevets. D'ores et déjà deux objectifs se dessinent : rendre les BAFA plus accessibles en diminuant leur coût ; intégrer les BAFA en tant qu'unité de valeur dans le cursus des formations conduisant à la délivrance des diplômes professionnels de la jeunesse et des sports ; ces deux propositions font partie des mesures en faveur des jeunes énoncées lors des rencontres nationales pour la jeunesse les 29 et 30 novembre 1997 à Marly-le-Roi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Charroppin](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7646

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 décembre 1997, page 4605

**Réponse publiée le** : 16 février 1998, page 934